

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2011

Le vingt-deux avril deux mille onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 14 avril 2011 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, **Maire** – Valérie GOUBY – Léopold GODART – Guy FRAISE – Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE, **Adjoint**. Patrick GAUTIER, **conseiller délégué**.

Jean-Noël BACQUET – Jacques BOURET – Ghislaine BOURRACHOT – Delphine DAJOUX – Fabienne DURAND - Félix FLERET - Laurent DESMYTTER – Catherine MANGERET – Bernard NAVETAT – Annie-France POUGET – Catherine QUESTEL - Pierre SANCELME - Dominique TALON, **conseillers**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Léopold GODART – Marie-Françoise LOCTOR à Valérie GOUBY – Audrey MONMINOUX à Christiane HILLAIRAUD.

Secrétaire de séance : Valérie GOUBY.

Certains conseillers n'ayant pas reçu le procès verbal en temps voulu, il sera soumis à approbation à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

1 - AFFECTATION RESULTATS EXERCICE BUDGETAIRE 2010

Vu la délibération N°11-03-2011 /02 portant approbation des comptes administratifs 2010 ci-après : budget principal - budget annexes assainissement - Dompierre laverie - local espace boudeville - lotissement le chambon - lotissement condan,

Vu les comptes administratifs 2010 visés ci-dessus,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes 2010 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement en priorité et de reprendre les résultats d'investissement et de fonctionnement des budgets cités en report à nouveau, du budget primitif 2011 conformément à l'état ci-annexé.

2 - BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°22-04-2011 /01 portant affectation des résultats 2010,

Vu le rapport de présentation Budget Principal 2011 ci-annexé,

Vu les budgets (principal et annexes) ci-annexés,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Considérant les objectifs que la collectivité a inscrits dans ses orientations budgétaires en date du 11 mars 2011, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2011 annexé (principal – assainissement – laverie – lotissement « le Chambon » équilibré en recettes et en dépenses, ainsi que les deux budgets annexes (local espace boudeville – lotissement « Condan ») en suréquilibre, respectant le principe de sincérité, comme suit :

Budgets	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		COMMENTAIRES
PRINCIPAL	3 654 855	1 969 149		
budgets annexes				
ASSAINISSEMENT	223 594	93 981		
LAVERIE	7 335	6 528		
LOCAL ESPACE BOUDEVILLE	4 763	dépenses	recettes	Voté en suréquilibre
		1 452	5 782	
LOT. « CONDAN »	353 975	231 912	305 975	Voté en suréquilibre
LOT. « LE CHAMBON »	134 193	133 193		

3 - BP 2011 – Vote des taux des 3 taxes directes locales

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°22-04-2011 /02 portant approbation du budget 2011,

Vu le rapport de présentation Budget Principal 2011,

Vu le budget principal,

Vu les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2011,

Vu l'état fiscal N° 1259,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux communaux des 3 taxes locales directes 2010 pour l'exercice 2011 comme suit :

Taxes directes locales pour 2011	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux votés pour 2011	Produit fiscal 2011 attendu
Taxe d'habitation	2 946 000	11.51	339 085
Taxe Foncière - bâti	3 657 000	10.13	370 454
Taxe Foncière - non bâti	151 600	23.16	35 111
Total.....			744 650

4 – a - EQUIPEMENTS ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT 2011 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT – FONDS 1

Vu le projet de budget primitif 2011,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le partenariat du Département de l'Allier au profit des communes,

Dans le cadre des projets d'équipements et des travaux d'aménagement, inscrits au titre des opérations d'investissement 2011 approuvées par l'assemblée municipale, Monsieur le Maire propose de solliciter le partenariat du Département pour participer au financement des opérations, celles –ci relevant du dispositif « Fonds 1 ».

Il rappelle que le montant susceptible d'être attribué à la commune de Dompierre sur Besbre sous réserve de l'éligibilité des opérations d'investissement 2011 s'élève à 14 058 €.

Opérations d'investissement 2011 approuvées :

- Equipement informatique : 708.51
- Extension réseau électrique : 9 918.73
- Jardin du souvenir : 8 331.95
- Plantations 2011 : 2 908.20
- Aménagement Parc des Percières : 12 541.81

Montant H.T 34 409.20 Fonds 1 = 14 058 €

Montant H.T restant dû par la commune : 20 351.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver les opérations citées ci-dessus,
- d'inscrire au BP 2011 les crédits correspondant au montant des opérations citées ci-dessus pour 34 409.20 € H.T
- de solliciter auprès du Département de l'Allier la subvention d'un montant de 14 058 € au titre du Fonds 1.
- d'approuver le montage financier présenté, le solde restant dû par la collectivité étant arrêté à 20 351.20 €
- d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à l'affaire.

4 – b - OPERATIONS LIEES A LA SECURITE ROUTIERE 2011 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT – REPARTITION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Vu le projet de budget primitif 2011,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le partenariat du Département de l'Allier au profit des communes,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière, route de Vichy, rue du port et route de Sept Fons, inscrits au titre des opérations d'investissement 2011 approuvées par l'assemblée municipale, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier du Département pour participer au financement des opérations, celles –ci relevant du dispositif des recettes provenant du produit des amendes de police.

Montage financier du projet :

- Marquage au sol à la peinture : 5 848.91
- Travaux préparatoires et marquage au sol - (CD) rte de Vichy : 3 693.43
- Travaux préparatoires avant ECF – rue du Port : 3 563.71
- Travaux préparatoires avant ECF - rue de Sept Fons : 3 279.80

Dépenses - montant H.T 16 385.85 €

Répartition des recettes provenant du produit des amendes de police (40 %) Département : 6 554.34

Montant H.T restant dû par la commune 9 831.51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de travaux d'aménagement de la sécurité routière cité ci-dessus,
- d'inscrire au BP 2011 les crédits correspondant au montant du programme cité ci-dessus pour 16 385.85 H.T
- de solliciter auprès du Département de l'Allier la subvention à hauteur de 40 % du montant H.T des dépenses au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police
- d'approuver le montage financier présenté, le solde restant dû par la collectivité étant arrêté à 9 831.51 €
- d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à l'affaire.

5 – ASSOCIATION RENCONTRES CINEMA NATURE : CONVENTION FINANCIERE 2011/2013 (ANNULATION DELIBERATION N° 11-03-2011/05)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal N°11-03-2011/05 et la convention annexée,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 juillet 2010 portant convention de partenariat avec l'association Rencontres Cinéma Nature,

Vu la convention de partenariat signée entre la commune de Dompierre sur Besbre et l'Association Rencontres Cinéma Nature, dont l'échéance est fixée au 10 juin 2013 et son avenant,

Par délibération visée ci-dessus en date du 11 mars 2011, le conseil municipal a décidé d'approuver la prise en charge partielle de rémunération de l'agent permanent et de signer la convention financière intervenant au titre d'un partenariat acté par délibération du conseil municipal du 02 juillet 2010.

La commune de Dompierre sur Besbre a donc décidé de poursuivre son soutien financier à ladite association jusqu'au terme de la convention de partenariat visée, soit le 10 juin 2013.

La base de la valeur du SMIC a été retenue pour servir au calcul de la rémunération visée ci-dessus pour 60 % au titre du salaire et pour 37 % au titre des cotisations patronales. Or, s'agissant des cotisations patronales, le taux de 37 % a été revalorisé par avenant au taux de 41.7 % portant le montant de la participation annuelle 2001 de la collectivité à 16 015.54 € au lieu de 15 484.01 €. De même l'art. 11 portant disposition particulière a été supprimé.

Aussi, sachant qu'il convient de modifier ces 2 points de la convention financière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler la délibération N°11-03-2011/05 et son annexe (convention financière). Il rappelle que l'association « Rencontres Cinéma Nature » met tous les moyens en œuvre pour développer et promouvoir les actions culturelles de la vie locale.

En effet, par l'organisation de festivals de films documentaires portant sur la nature et l'environnement reconnu et de grande renommée auprès de cinéastes professionnels et également de journées découvertes de différentes thématiques, la mise en place de diaporamas, et diverses actions de sensibilisation d'un large public sur la nature et l'environnement, les efforts de l'association sont réellement attestés.

A ce titre, la convention de partenariat signée entre l'association et la commune de Dompierre sur Besbre a été renouvelée pour 3 ans supplémentaires, soit du 11 juin 2010 au 10 juin 2013.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de poursuivre son soutien financier à ladite association jusqu'au terme de la convention de partenariat visée, soit le 10 juin 2013 comme il est indiqué :

Considérant que le soutien financier est calculé par référence à la valeur du SMIC, que la rémunération de l'agent salarié permanent calculée sur la base du SMIC + 15 % est prise en charge partiellement, à savoir 60 %, que les cotisations patronales sont prises en charges à hauteur de 41.7 % du montant ci-dessus,

Le montant de la participation annuelle 2011 de la collectivité est estimé à16 015.54€

Etant entendu que toute revalorisation (augmentation SMIC, taux de cotisations, etc....) sera prise en compte et fera l'objet d'une régularisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'annuler la délibération N°11-03-2011/05 et son annexe, portant approbation d'une convention financière 2011/2013 avec l'Association Rencontres Cinéma Nature,
- d'approuver les prises en charge de rémunération comme indiqué ci-dessus, tenant compte des revalorisations indexées sur le SMIC pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 10 juin 2013,
- d'approuver les dispositions de la convention financière à signer avec l'Association Rencontres Cinéma Nature, en concordance avec la convention de partenariat, et notamment quant à sa durée dont le terme est fixé au 10 juin 2013,
- d'inscrire les crédits prévisionnels au BP 2011,
- d'autoriser le maire à signer ladite convention financière et à effectuer les versements trimestriels, à compter du 1^{er} janvier 2011, en début du trimestre à échoir au profit de l'Association Rencontres Cinéma Nature sise à Dompierre sur Besbre,
- d'autoriser le maire à effectuer toutes démarches nécessaires et signer tout document se rapportant à l'affaire.

6 - ASSOCIATION « NOUNOUS ET COMPAGNIE » : CONVENTION DE LOCATION PRECAIRE – AVENANT N°1

Vu les dispositions du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2010 portant approbation d'une convention de location précaire entre la commune de Dompierre sur Besbre et l'Association « Nounous et Compagnie » pour une durée d'un an,

Vu le projet d'avenant N° 1,

Par courrier en date du 07 avril 2011, l'Association « Nounous et Compagnie » souhaite renouveler la location d'un local communal sis 246 rue des écoles à Dompierre sur Besbre (surface 105 M2 env) afin d'y poursuivre son activité d'accueil des enfants dans les mêmes conditions.

En effet, Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 21 mai 2010 par laquelle le conseil municipal l'a autorisé à signer une convention d'une durée d'un an avec ladite association, soit du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011, à titre précaire et provisoire, pour un montant de loyer mensuel net de 300 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler ladite convention aux conditions identiques par voie d'avenant n°1.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de location précaire entre la commune de Dompierre sur Besbre pour une durée d'un an avec l'Association « Nounous et Compagnie » aux conditions identiques par voie d'avenant, soit du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012,
- d'approuver les dispositions de l'avenant N°1 ci-annexé portant approbation du renouvellement de la convention de location précitée,
- d'autoriser le maire à signer ledit avenant ci-annexé entre la commune de Dompierre sur Besbre et l'Association « Nounous et Compagnie » et de procéder aux formalités nécessaires.

7 - MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX - RUE DU PORT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ASSOCIATIONS

Vu les dispositions du Code général des Collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 09 novembre 1973 et 18 janvier 1974 par lesquelles la commune de Dompierre sur Besbre a décidé d'acquérir un immeuble construit sur le domaine public de l'Etat situé rue du Port pour y installer les services techniques,

Vu l'acte de vente dressé par Maître J.N DRIOUT Notaire à Dompierre sur Besbre en date des 27 avril et 06 mai 1974 portant cession dudit immeuble par les consorts Chabert,

Considérant que lesdits locaux ne sont plus utilisés pour la gestion des services techniques communaux,

Considérant la demande d'occupation des locaux désaffectés par des associations intéressées,

Monsieur le Maire rappelle que les locaux communaux (partie bâtie) situés rue du Port, sur le domaine public de l'Etat (V.N.F), occupés par les services techniques jusqu'en novembre 2010 sont aujourd'hui disponibles.

Aussi, et pour permettre aux associations, véritables forces vives de la commune, de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions, et ainsi soutenir la vie associative sur la commune, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition des associations concernées les parties des locaux communaux sis rue du Port désaffectées selon des conventions à établir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre à disposition des associations intéressées, les parties désaffectées des locaux communaux situés rue du port,
- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition,
- d'autoriser le maire à signer les conventions à intervenir avec lesdites associations et d'engager toutes formalités nécessaires se rapportant à l'affaire.

8 - ENLEVEMENT O.M ET PRODUITS RECYCLABLES PAR LE SICTOM NORD ALLIER : REDEVANCE SPECIALE 2011

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au BP 2011,

Vu le projet de convention établi entre la commune de Dompierre sur Besbre et le SICTOM Nord Allier annexé à la présente délibération,

Il est rappelé que l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables de la commune de Dompierre sur Besbre est effectué par le SICTOM Nord Allier. La prestation 2011 faisant l'objet d'une convention à signer entre la commune et le SICTOM Nord Allier comprend :

► ordures ménagères :

. le relèvement hebdomadaire de 2960 litres dont 1820 l X 0.021€/l = 38.22 €/semaine X 13 semaines
et 1140 litres X 0.021 €/l X 9 semaines (calcul basé sur 36 semaines d'activité/an)

soit712.32 € X 4 trimestres = 2 849.28 €

► produits recyclables :

. le relèvement hebdomadaire de 1 020 litres dont 340 l X 0.012€/l = 4.08 €/semaine X 13 semaines
et 680 litres X 0.012 €/l X 9 semaines (calcul basé sur 36 semaines d'activité/an)

soit 151.27 € X 4 trimestres = 605.08 €

Total prestation annuelle 2011 SICTOM Nord Allier..... = 3 454.36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération à signer avec le SICTOM Nord Allier pour l'exercice 2011,
- autorise le maire à signer ladite convention.

9 - a - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES« VAL DE BESBRE - SOLOGNE BOURBONNAISE » : MODIFICATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal portant désignation des délégués siégeant au sein de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise », en date du 28 mars 2008,

Considérant le souhait du conseil municipal d'apporter des modifications dans la représentation de la commune de Dompierre au sein de divers organismes et établissements,

A l'issue du scrutin, ont été désignés les conseillers ci-dessous pour représenter la commune de Dompierre sur Besbre au sein de la Communauté de communes « Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise » :

NB DE VOTANTS : 23
BLANCS et/ou NULS : 0
SUFFRAGES EXPRIMES - POUR : 23

NOM et Prénom	Rappel : désignation le 28 mars 2008	Désignation le 22 avril 2011
GOUBY Valérie	Déléguée suppléante	Déléguée titulaire
LOCTOR Marie-Françoise	Déléguée titulaire	Déléguée suppléante
SANCELME Pierre	Délégué suppléant	-----
BOURET Jacques	-----	Délégué suppléant

9 - b - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE SIEGEANT AU SEIN DU COLLEGE LOUIS PERGAUD : MODIFICATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal portant désignation des délégués siégeant au sein du collège Louis Pergaud, en date du 28 mars 2008,

Considérant le souhait du conseil municipal d'apporter des modifications dans la représentation de la commune de Dompierre au sein de divers organismes et établissements,

A l'issue du scrutin, ont été désignés les conseillers ci-dessous pour représenter la commune de Dompierre sur Besbre au sein du Collège Louis Pergaud :

NB DE VOTANTS : 23
 BLANCS et/ou NULS : 0
 SUFFRAGES EXPRIMES - POUR : 23

NOM et Prénom	Rappel : désignation le 28 mars 2008	Désignation le 22 avril 2011
VERNISSE Pascal	Délégué titulaire	-----
BOURRACHOT Ghislaine	Déléguée suppléante	Déléguée titulaire
DARCANGE Patrick	-----	Délégué suppléant

9 – c – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE SIEGEANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU PAL : MODIFICATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal portant désignation des délégués siégeant au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « le Pal », en date du 28 mars 2008,

Considérant le souhait du conseil municipal d'apporter des modifications dans la représentation de la commune de Dompierre au sein de divers organismes et établissements,

A l'issue du scrutin, ont été désignés les conseillers ci-dessous pour représenter la commune de Dompierre sur Besbre au sein du SIVU « le Pal » :

NB DE VOTANTS : 23
 BLANCS et/ou NULS : 0
 SUFFRAGES EXPRIMES - POUR : 23

NOM et Prénom	Rappel : désignation le 28 mars 2008	Désignation le 22 avril 2011
VERNISSE Pascal	Délégué titulaire	-----
FRAISE Guy	Délégué suppléant	Délégué titulaire
NAVETAT Bernard	-----	Délégué suppléant

10 - PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) : REFLEXION SUR SA REVISION GENERALE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général de l'Urbanisme,

Considérant que l'application de l'actuel Plan Local d'Urbanisme ne répond plus aux principales orientations d'aménagement et de développement de certains secteurs (classification, consommation des espaces, définition des règles d'utilisation des sols, délimitation de zones,.....)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à engager une réflexion sur sa révision et les conditions dans lesquelles celle-ci peut être conduite.

Sur le principe d'envisager une révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations ci-dessous :

- **Devenir EPAHD « les Vignes** – Il est rappelé le maintien de l'avis défavorable émis par la sous-commission départementale de sécurité à l'issue de sa visite en fin d'année 2010. La réflexion sur la restructuration du bâtiment existant ou sur une construction nouvelle est toujours en cours, compte tenu de points divergents entre le propriétaire et le gestionnaire. Une rencontre est prévue en mairie le 11 mai prochain avec l'AGEPATH, Gestionnaire, le Président, le Directeur Général et le Directeur de l'établissement.

- **Projet Lidl** – Une modification du PC est déposée, ce qui demande un délai supplémentaire d'instruction. Une réunion est prévue avec les riverains au cours du mois de juin, l'ouverture serait envisagée avant l'été 2012.

- **Projet village-étape** – La pré-candidature a reçu un avis favorable et soutenu de l'Etat. Le dossier de candidature présentant des conditions assez particulières mais réalisables reste à bâtir. Ce dernier devrait faire l'objet de sa soutenance à Paris par Monsieur le Maire en fin d'année 2011.

- **Projet voie verte** – L'avancement de l'étude par le Conseil Général permet d'indiquer la nécessité d'une éventuelle acquisition d'une bande de terrain pour envisager un tracé cohérent. L'objectif de la voie verte étant d'arriver à la Gendarmerie.

- **Projet maison Mallet** – Allier Habitat envisage les travaux de démolition courant juin.

- **Comité des sages** – le projet d'installer cette instance au niveau départemental est en cours.

La réunion du Comité des Sages a eu lieu en présence du Major LAVAUD lequel a fait un exposé sur la sécurité au sens large.

- Le Conseil Général a proposé la **cession de deux immeubles (logements – collège)** situés au lotissement le Chambon à la commune.

- **Visite des quartiers** – le calendrier retenu.

- **Conseil communautaire** – les réunions sont prévues les 23 mai et le 23 juin 2011.

- **Départ Directeur des Services Techniques** – une petite manifestation serait organisée à l'occasion de la mutation de Monsieur LE GUILLOUX Stéphane, fixée au 1^{er} juin 2011.

- Mme POUJET fait part du souhait de l'Association As'art en bout de ville d'organiser une rencontre entre la commune et l'association en vue de préparer les 10 ans de la Résidence.

- M. BOURET évoque la réunion portant sur le compostage ou traitement des déchets verts à la ferme et sa mise en œuvre, le 23 mars dernier avec le retour d'expérience d'un agriculteur de la Saône et Loire. Département dans lequel une collectivité a mis en place le dispositif (plateforme) soutenu par soutenu par la Chambre d'Agriculture dudit département, par le biais d'une convention entre différents partenaires.

M. DESMYTTER, à ce titre et en appui à l'exposé, évoque l'intérêt du compostage soutenu par le Conseil Général dont M. COMBELLE – Resp du service maîtrise le sujet.

Par ailleurs, il expose la nécessaire sensibilisation des agents sur les pesticides utilisés par les services techniques..... soulignant les dangers d'une utilisation sauvage et sans précaution. Monsieur le Maire a ce titre, avance la nécessité d'une formation des agents sur les méthodes d'utilisation de ces produits. Il indique qu'un plan de désherbage communal étant pratiqué à Yzeure, il serait intéressant d'en connaître les avantages et les inconvénients.

- M. GODART informe de la validation par le bureau de l'amplitude modifiée de l'éclairage public, et du désensablement de la Besbre.

- M. DESMYTTER annonce le succès de la 1^{ère} distribution des produits de l'AMAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h.